

Image not found or type unknown



Liquidation communautaire

Par **Joye41**, le **27/02/2019** à **09:19**

Bonjour à tous,

Le juge vient d'homologuer le projet liquidatif de La communauté sauf les meubles et que le notaire commis doit prévoir des lots par tirage au sort.

C'est Mr qui est en possession des meubles depuis la séparation, et je me demande si dans le lot qui me sera attribué il y a des meubles qui n'existent plus que se passe-t-il? Il en profite depuis 12 ans.

Comment s'effectue un tirage au sort des meubles par le notaire car nous avons fourni la liste et factures des meubles et je suppose que l'électro-ménager a dû être changé par mon ex car datant de 2006,

Merci à ceux qui pourront m'aider.

cordialement

bonne journée